



## **Programme de visites annuelles des pompiers**

### **Le Service sécurité incendie de la Ville de Saint-Colomban inspectera plus de 1 000 résidences cette année afin de sensibiliser les citoyens à la sécurité incendie et de valider la conformité des habitations**

**Saint-Colomban, le 21 mai 2014** – De la fin avril jusqu'à la fin octobre, le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Colomban inspectera plus de 1 000 résidences du territoire afin de sensibiliser les citoyens à la sécurité incendie et de valider la conformité des habitations. Lors de la visite du domicile, le représentant du Service de sécurité incendie sera en mesure de donner certains conseils en lien avec les risques d'incendie potentiel dans la propriété. De plus, il sera en mesure d'indiquer si certains équipements de protection sont manquants. Une formule éprouvée qui sauve des vies!

#### **Un programme éprouvé**

En vigueur depuis 2004, ce programme de visites annuelles consiste à visiter, sur une échéance de 5 ans, l'ensemble des résidences sur le territoire de Saint-Colomban. L'élément premier de ce programme consiste à valider si le résident possède un ou des avertisseurs de fumée, s'ils sont positionnés au bon endroit et s'ils sont fonctionnels. Les pompiers en profitent, par le fait même, pour procéder à l'inspection du domicile afin de vérifier s'il y a certaines anomalies. La Ville compte sur la collaboration des citoyens de Saint-Colomban afin de faire du programme de visites annuelles un succès.

#### **Un travail de sensibilisation**

Des chiffres évocateurs, compilés depuis quelques années, démontrent qu'un travail d'éducation et de sensibilisation du public est toujours nécessaire. Cette année, lors des visites, l'équipe du Service sécurité incendie de Saint-Colomban sensibilisera davantage les citoyens à cette réalité, mais aussi aux dangers d'incendies relatifs à des troubles électriques, cause qui a nécessité plusieurs interventions l'année dernière.

En 2013, des 1 025 résidences visitées à Saint-Colomban, 577 résidences avaient une ou plusieurs non-conformités concernant soit l'avertisseur de fumée, le détecteur de CO, le détecteur de gaz propane, l'extincteur ou le numéro civique (absent ou non visible). De plus, le ministère de la Sécurité publique, dans son rapport de statistique sur les incendies déclarés de 2010 à 2012, indique que 69 % des incendies ont eu lieu à l'intérieur de résidences et que, dans 20 % des cas, l'avertisseur de fumée était absent. Dans les résidences dont l'avertisseur de fumée était présent, 35 % d'entre eux n'ont pas fonctionné lorsque l'incendie s'est déclaré.

#### **Quelques mots sur la Ville de Saint-Colomban**

Ville de plus de 14 000 habitants, Saint-Colomban a été fondé vers les années 1820 par des colons irlandais. Depuis 2010, Saint-Colomban a obtenu son statut de Ville. Elle est située à 50 minutes au nord de Montréal, près des autoroutes 50 et 15 de même qu'à proximité des routes 158 et 117. Faisant partie de la MRC de la Rivière-du-Nord, la ville s'étend sur une superficie de 95 km carrés. Saint-Colomban est un endroit en pleine nature, avec ses grands espaces et sa forêt, laquelle occupe plus de 85 % de la superficie totale du territoire. Plusieurs lacs s'y trouvent de même que les rivières Bonniebrook, Bellefeuille ainsi que la rivière du Nord. C'est avec une préoccupation de respect de la nature et de l'environnement que *La nature habitée* est devenu le slogan de la Ville de Saint-Colomban. Pour plus d'information sur la Ville de Saint-Colomban, consultez le : [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca) et [www.facebook.com/Ville.de.Saint.Colomban](https://www.facebook.com/Ville.de.Saint.Colomban)

– 30 –

#### **Information pour les médias :**

Marie-Andrée Gagnon

Conseillère stratégique aux communications et relations avec les citoyens

450 436-1453 poste 303 / [magagnon@st-colomban.qc.ca](mailto:magagnon@st-colomban.qc.ca)